

Tenir ses engagements : Un programme d'action sur les femmes et le SIDA



Une initiative ONUSIDA

**La Coalition mondiale sur
les femmes et le SIDA**

La Coalition mondiale sur les femmes et le SIDA

a été lancée par l'ONUSIDA en 2004 afin de riposter à la féminisation croissante de l'épidémie de VIH et de prendre en compte les préoccupations grandissantes face à des stratégies de lutte contre le SIDA qui ne tiennent pas suffisamment compte des besoins des femmes.

La Coalition est une alliance non contraignante entre des groupes de la société civile, des réseaux de femmes vivant avec le VIH et des institutions des Nations Unies, qui travaillent aux niveaux mondial et national afin de plaider la cause d'une meilleure adéquation des programmes de lutte contre le SIDA aux besoins des femmes et des filles. La Coalition se concentre sur plusieurs questions essentielles :

- La prévention des nouvelles infections par le VIH au moyen de l'amélioration de l'accès à des services de santé reproductive
- La promotion d'un accès équitable aux soins et aux traitements relatifs au VIH
- L'accès universel à l'éducation
- La protection des droits patrimoniaux et de succession des femmes
- La réduction de la violence à l'encontre des femmes
- La fourniture d'un appui approprié aux femmes qui dispensent des soins
- Le plaidoyer en faveur d'un accroissement de la recherche et des financements visant la mise au point de méthodes de prévention du VIH contrôlables par les femmes
- La promotion d'un leadership des femmes au sein de la riposte au SIDA.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'ONUSIDA ou visiter le site

<http://womenandaids.unaids.org>



Sommaire

LE PROGRAMME	3
LES ENGAGEMENTS	6
PROTÉGER LES DROITS DES FEMMES	9
INVESTIR PLUS D'ARGENT DANS DES PROGRAMMES SIDA TENANT COMPTE DES BESOINS DES FEMMES	13
UN PLUS GRAND POUVOIR DÉCISIONNEL POUR LES FEMMES	23
ALLER DE L'AVANT	27
NOTES	28

**“Toute stratégie de lutte
contre le SIDA doit réussir sur
ce point essentiel : sommes
nous capables répondre aux
besoins des femmes ?”**

***Dr. Peter Piot,
Directeur exécutif, ONUSIDA***

Le Programme

Le SIDA touche de plus en plus de femmes et de filles : sur le plan mondial, près de 50% de la population vit avec le VIH. Presque 25 ans après le début de l'épidémie, l'inégalité entre les sexes et la médiocrité du statut des femmes sont encore les deux principaux facteurs de l'épidémie de VIH. Pourtant, dans l'ensemble, les ripostes actuelles au SIDA ne s'attaquent toujours pas aux causes sociales, culturelles et économiques qui entraînent chez les femmes le risque de contracter le VIH et qui leur font subir injustement les conséquences économiques de l'épidémie. L'accès des femmes et des filles à l'éducation et à l'information sur le VIH est de loin inférieur à celui des hommes. Elles ne tirent pas non plus les mêmes avantages du mariage et de la sexualité et ce sont toujours elles qui dispensent les soins nécessaires aux membres de leurs familles et de leurs communautés souffrant des maladies associées au SIDA. Les gouvernements du monde n'hésitent pas à affirmer leur engagement à l'égard de l'amélioration du statut des femmes et reconnaissent le lien qui existe entre celui-ci et l'épidémie de VIH. Et il est vrai que des progrès ont été enregistrés dans certains domaines. Mais dans l'ensemble, les efforts demeurent limités, timides et manquent de cohérence. C'est ainsi que d'importantes occasions de contenir l'épidémie de SIDA ont été manquées. Il est grand temps que les dirigeants du monde tiennent leurs engagements. C'est pourquoi la Coalition mondiale des femmes sur le SIDA, initiative conduite par l'ONUSIDA, lance un appel en faveur d'une intensification massive des ripostes contre la menace que représente le SIDA pour les femmes et les filles.





Protéger les droits des femmes

Les lois et les politiques affirmant et protégeant les droits des femmes sont les instruments essentiels de la victoire sur le SIDA. Certains pays ont adopté des instruments législatifs importants sur des questions telles que la violence domestique, l'égalité au sein du mariage, la discrimination fondée sur le VIH ou encore la protection du droit à la propriété et à la succession. Malheureusement, on ne trouve que rarement des stratégies visant à mettre ces lois en vigueur et à financer leur application. Les droits des femmes doivent devenir la réalité des femmes. Les gouvernements nationaux et la communauté internationale doivent :

- Faire en sorte que les lois – écrites, de droit ou coutumières – protègent les femmes contre la violence et entérinent leurs droits de posséder et d'hériter des biens.
- Investir dans des stratégies d'éducation des fonctionnaires de police, du système judiciaire, des fournisseurs de services sociaux, des fonctionnaires d'Etat et des dirigeants des communautés concernant les lois et leurs responsabilités au regard des lois.
- Elaborer et financer des programmes visant à améliorer les services d'assistance juridique et d'autres formes d'aide afin d'habiliter les femmes à réclamer le respect de leurs droits.

Augmenter l'investissement financier dans des programmes de lutte contre le SIDA adaptés aux besoins des femmes

Les moyens financiers mis à la disposition de la riposte au SIDA n'ont jamais été aussi importants qu'aujourd'hui, mais il faut consacrer une partie beaucoup plus grande de ces crédits à des stratégies et à des programmes conçus dans l'intérêt des femmes.

Les gouvernements nationaux et la communauté internationale doivent :

- Passer en revue les stratégies existantes de lutte contre le SIDA et s'assurer qu'elles tiennent compte des besoins des femmes.
- Elargir l'accès des femmes aux services dont elles ont besoin – notamment l'éducation, la santé sexuelle et reproductive, les soins prénatals, la prévention de la transmission mère-enfant et la thérapie antirétrovirale.
- Comblent l'insuffisance des crédits consacrés à la mise au point de microbicides et de préservatifs féminins.
- Intensifier considérablement le soutien apporté aux personnes qui dispensent les soins.

Donner un plus grand pouvoir décisionnel aux femmes

Actuellement, les femmes demeurent sous-représentées – lorsqu'elles ne sont pas tout simplement absentes – dans les forums où se prennent les décisions concernant les politiques de lutte contre le SIDA, où se forgent les stratégies et où les crédits sont attribués. Si l'on souhaite atteindre à plus d'efficacité, alors les femmes – et en particulier les femmes vivant avec le VIH – doivent accéder à un plus grand pouvoir décisionnel. Les gouvernements nationaux et la communauté internationale doivent :

- Réétudier la question de qui doit participer aux organes nationaux de coordination de la lutte contre le SIDA afin d'assurer une représentation significative des femmes ainsi que des personnes versées dans les questions de sexospécificité.
- Investir plus d'argent dans la formation des femmes, en particulier de celles qui vivent avec le VIH, afin qu'elles puissent acquérir l'efficacité leur permettant de plaider la cause de la riposte au SIDA et de devenir des leaders de cette cause.



Les engagements

1979 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

1994 Conférence internationale sur la Population et le Développement

Les Etats acceptent d'assumer ensemble les coûts nécessaires pour mettre les soins de santé reproductive de base à la disposition de toutes les femmes d'ici à 2015.

1995 Quatrième Conférence mondiale sur les Femmes

Les Etats déclarent d'un commun accord que les droits des femmes incluent le droit de décider librement et en connaissance de cause de toutes questions relatives à leur propre sexualité et reconnaissent que la vulnérabilité sociale et l'inégalité des relations de pouvoir des femmes freinent les efforts réalisés pour lutter contre le VIH.

2000 Nations Unies : Objectifs de développement pour le Millénaire

Les ODM tendent à promouvoir l'égalité des sexes et à favoriser l'autonomie des femmes, à éliminer l'inégalité des sexes dans l'accès à l'enseignement primaire et secondaire et à retourner la tendance de la propagation du SIDA.

2001 Déclaration d'engagement des Nations Unies sur le VIH/SIDA

Les Etats Membres déclarent d'un commun accord que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des facteurs fondamentaux de toute riposte efficace au SIDA et s'engagent à réaliser une série d'objectifs dans des délais spécifiés, dont un certain nombre s'appliquent aux femmes en particulier.

2005 Sommet mondial

Les dirigeants du monde entier s'engagent à intensifier massivement la prévention du VIH, le traitement et les soins, en vue de s'approcher aussi près que possible de l'objectif d'accès universel au traitement pour toutes personnes le nécessitant d'ici 2010. ¹

Depuis lors, les consultations qui se sont tenues dans plus de 100 pays partout dans le monde ont défini les mesures que les gouvernements nationaux et les donateurs internationaux doivent prendre pour surmonter les obstacles à l'intensification des services relatifs au VIH.² Ces mesures consistent notamment à:

- *accroître les fonds des programmes s'attaquant aux inégalités entre les sexes qui sont un élément moteur de la propagation de l'épidémie parmi les femmes et les filles, et ... réformer et renforcer la législation pour protéger les femmes et les filles contre les pratiques traditionnelles nuisibles ainsi que contre les sévices sexuels dans le mariage et hors mariage et veiller à l'égalité dans les relations familiales, notamment en ce qui concerne les droits patrimoniaux et en matière de succession (Rec. 5.2).*
- *développer les capacités dans une large mesure... pour mettre en œuvre des programmes complets de lutte contre le SIDA de façon à renforcer les systèmes de santé et les systèmes sociaux existants, notamment en intégrant des interventions contre le SIDA aux programmes de soins portant sur la santé primaire, la santé maternelle et infantile, l'hygiène sexuelle et la santé procréative... ainsi que l'éducation scolaire et extrascolaire. (Rec. 3.4)*

La riposte en bref

Dans quelle mesure les Etats tiennent-ils leurs engagements ? A certains égards, on a pu constater des progrès. Mais dans l'ensemble, les promesses ne sont encore que trop rarement suivies d'effets.

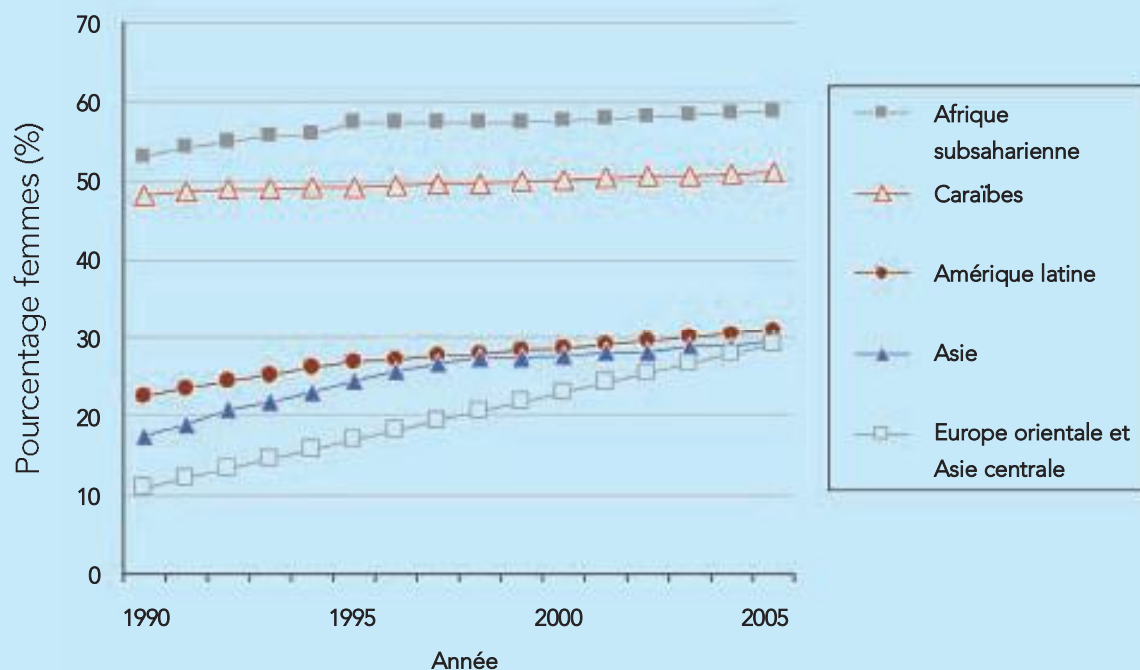
- **Education** : Nombreux sont les pays qui, en 2005, n'avaient pas encore atteint l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation. Quelque 117 millions d'enfants se voient encore refuser l'accès à l'école primaire, dont 62 millions de filles. C'est en Afrique au sud du Sahara que le taux de fréquentation de l'école primaire est le plus bas, puisque 60% seulement des garçons et 57% des filles sont scolarisés.³ Dans le sud et l'est de l'Asie, le nombre de filles inscrites à l'enseignement secondaire est de 20% inférieur à celui des garçons.⁴ Sans la parité des sexes dans l'éducation, les objectifs d'autonomisation des femmes et de réduction de leur vulnérabilité à l'égard du VIH demeureront lettre morte.
- **Connaissance du VIH** : Le pourcentage de jeunes qui ne savent pas comment se protéger du VIH ou qui entretiennent des idées fausses concernant la transmission du virus est stupéfiant. Des enquêtes menées dans 18 pays indiquent que moins de 50% des jeunes possèdent des connaissances complètes sur le VIH (la Déclaration d'Engagement avait fixé un objectif de 90% pour 2005). Dans tous les pays ayant mené des enquêtes récemment, sauf trois, les jeunes femmes en savent beaucoup moins sur le VIH que les jeunes hommes.⁵ Les stratégies menées en vue d'améliorer et d'intensifier les efforts de prévention doivent s'efforcer de combler ce fossé.
- **Prévention de la transmission mère-enfant du VIH** : Onze pays ont réussi à faire tomber le taux de transmission mère-enfant au 20% préconisés pour 2005. Mais, dans l'ensemble, les services n'atteignent qu'un petit pourcentage de ceux qui auraient besoin d'eux. En 2005, le pourcentage des femmes enceintes à qui des services de prévention de la transmission mère-enfant du VIH ont été proposés n'a pas dépassé 9% dans les pays à revenus faibles et moyens. Ce chiffre représente une légère amélioration par rapport à 2003⁶ – et ceci en dépit du fait que dans ces pays, près de 60% des femmes ont accès à des soins prénatals.
- **Traitement** : A la fin de 2005, 1,3 million de personnes recevaient le traitement antirétroviral – ce qui représente environ 20% des besoins mondiaux – contre 7% en 2003. En ce qui concerne l'accès au traitement dans les pays, on ne constate pas de disparités cohérentes entre les sexes pour le moment : dans 20 pays sur les 30 pour lesquels on possède des données, les femmes jouissent d'un accès équitable au traitement.⁷ Certaines indications montrent cependant que les femmes peuvent rencontrer des obstacles insurmontables lorsqu'il s'agit de suivre un traitement et de s'y tenir.⁸



■ Femmes et SIDA : les chiffres

- A l'échelle mondiale, 17,3 millions de femmes âgées de 15 ans et plus vivent avec le VIH, soit 48% du total mondial.⁹
- Les trois quarts (76%) des femmes VIH-positives vivent en Afrique subsaharienne, où les femmes représentent le 59% des adultes vivant avec le VIH.
- En Afrique subsaharienne, près de 3 sur 4 (74%) de jeunes de 15 à 24 ans vivant avec le VIH sont des femmes.
- En Asie, en Europe orientale et en Amérique latine, un pourcentage croissant des personnes vivant avec le VIH sont des femmes et des filles.
- Les femmes représentent actuellement 30% des adultes vivant avec le VIH en Asie. Les chiffres sont plus élevés dans certains pays de la région, atteignant 39% en Thaïlande et 46% au Cambodge.
- En Ukraine, où sévit une des épidémies à plus forte croissance en Europe, les femmes constituent actuellement près de la moitié (46%) des adultes vivant avec le VIH.
- Dans les Caraïbes, 51% des adultes vivant avec le VIH sont des femmes, tandis qu'aux Bahamas et à Trinité-et-Tobago, ces chiffres sont de 59% et 56% respectivement.
- Aux Etats-Unis, le SIDA est la principale cause de décès chez les Afro-Américaines âgées de 25 à 34 ans.¹⁰

Pourcentage de femmes parmi les adultes (15-49 ans) vivant avec le VIH, 1990-2005

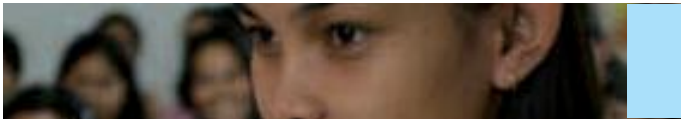


Source : ONUSIDA, 2006

Protéger les droits des femmes

Les lois peuvent être de puissants instruments de protection des femmes et des filles ainsi que de réduction du risque de contracter le VIH qu'elles encourent, pourtant les lois ne sont représentées qu'un petit pas. Il est tout aussi important de mettre en question les normes sociales qui sapent les droits des femmes, ainsi que de développer les services juridiques mis à la disposition des femmes. De plus grands efforts pour faire en sorte que les lois bénéficient aux femmes – en particulier dans les domaines de la violence fondée sur le sexe et des droits concernant les biens et les successions – pourraient renforcer de façon spectaculaire la riposte au SIDA.





■ En finir avec la violence à l'encontre des femmes

La violence à l'encontre des femmes est une question toujours d'actualité, mais un phénomène largement ignoré qui prive les femmes d'un état de santé satisfaisant, du bien-être et de leurs vies. Dans de nombreuses régions, la violence faite aux femmes et leur risque de contracter le VIH sont étroitement liés.

“Partout où vous voyez de la violence --- qu'elle soit physique, psychologique ou sexuelle, vous verrez aussi le SIDA”

Violeta Ross, CIF, Bolivie

La violence contre les femmes est la plupart du temps perpétrée par leur partenaire intime. Un pourcentage effrayant – de 40% à 60% -- des femmes ayant fait l'objet d'enquêtes au Bangladesh, en Ethiopie, au Pérou, en République-Unie de Tanzanie, à Samoa et en Thaïlande et ont déclaré avoir subi des abus physiques ou sexuels de la part de leurs partenaires.¹¹ Les lois qui pourraient protéger les femmes sur de tels abus sont soit inexistantes, soit trop timides ou trop mal appliquées pour faire une vraie différence. Dans de nombreux pays, les normes sociales acceptent la violence au sein des familles en considérant qu'elle est une affaire privée, voir normale – ce qui laisse des millions de femme sans aucun espoir de recours juridique. Cependant, il n'y a rien de naturel ou d'inévitable dans la violence à l'encontre des femmes. Les comportements ne sont pas immuables, et il est possible de les changer.

La violence contre les femmes est souvent accompagnée d'un risque accru d'infection par le VIH.¹² Des études effectuées en Afrique du Sud et en République-Unie de Tanzanie ont montré que les femmes qui ont subi des violences sont jusqu'à trois fois plus susceptible d'être infectées par le VIH que les femmes qui n'ont pas connu la violence.¹³

La violence – et même la peur de la violence – empêche également les femmes et les filles de connaître leur statut à l'égard du VIH, d'en parler si elles sont infectées, ou d'accéder à des services essentiels de lutte contre le SIDA. Au Cambodge, la peur de la violence domestique semble être une des raisons pour lesquelles on a constaté, contre toute attente, que le nombre de femmes s'adressant à des services de conseil et test volontaires est faible dans certains dispensaires prénatals.¹⁴ Dans un dispensaire de Zambie, quelque 60% des femmes ayant la possibilité de recevoir gratuitement un traitement aux antirétroviraux ont renoncé à ce traitement, en partie parce qu'elles craignaient d'être violentées et abandonnées si elles parlaient de leur statut à l'égard du VIH à leurs partenaires.¹⁵

- Edicter et mettre en vigueur des lois tendant à la prévention de la violence à l'encontre des femmes.
- Mettre au point des stratégies et des approches visant à assurer que ceux qui sont garants de la loi – fonctionnaires, police, système judiciaire, travailleurs de santé, services sociaux, etc. – sachent comment l'appliquer, et apporter un appui aux personnes ayant survécu à des actes de violence.
- Elaborer et financer des programmes communautaires afin de contribuer au changement des normes sociales qui excusent la violence à l'encontre des femmes et perpétuent son acceptation par la société. Il faut pour cela éduquer les femmes, les hommes, les jeunes garçons et les dirigeants des communautés sur les droits des femmes ; il faut aussi changer les normes menaçantes adoptées par les hommes.
- Elargir l'accès des femmes aux services de soutien, ainsi que leurs ressources économiques afin qu'elles puissent se soustraire et guérir des relations abusives et menaçantes pour leur santé.
- S'assurer que les plans nationaux de lutte contre le SIDA intègrent des stratégies de réduction de la violence à l'encontre des femmes, et établir un lien entre les efforts de prévention de la violence et les services généraux de prévention et de traitement du VIH.

■ Protéger les droits des femmes à la propriété et leurs droits en matière de succession

Partout où la pauvreté, l'inégalité et le SIDA cohabitent, ils nuisent de façon disproportionnée aux femmes et aux filles. A l'échelle mondiale, le 70% des 1,2 million de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour sont des femmes. Les femmes ne possèdent qu'une infime partie des sols du monde, et pourtant, elles produisent les deux tiers de la nourriture dans le monde en développement.¹⁶ Dans de nombreuses sociétés, la survie des femmes dépend économiquement, financièrement et socialement de leurs partenaires et des membres masculins de leur famille.

Les femmes dont le partenaire tombe malade et meurt de maladies dues au SIDA souffrent souvent

de discrimination, d'abandon et de violence. Et il en est de même si elles sont suspectées d'être contaminées par le VIH. Dans certains régions, les femmes perdent leur maison, les biens qui leurs reviennent par succession, ce qu'elles possèdent, leur moyen de subsistance et même leurs enfants si leur mari vient à décéder.¹⁷ Une insécurité de cette ampleur oblige les femmes à adopter des stratégies de survie qui augmentent en même temps leur risque de contracter le VIH. ¹⁸

Les recherches effectuées donnent à penser que les femmes qui peuvent obtenir, posséder et contrôler la terre et d'autres biens, sont davantage capables d'éviter les relations qui les exposent au danger du VIH et de gérer l'impact du SIDA.²⁰ De nombreuses initiatives communautaires en Afrique et en Asie fournissent des conseils juridiques et des formations visant à acquérir des compétences afin de protéger les droits patrimoniaux et de succession des femmes. Malheureusement, la plupart de ces

Comblé le fossé

Des organisations de base et des professionnels du droit trouvent des voies pour l'harmonisation des dispositions constitutionnelles permettant de garantir l'égalité des sexes par l'interprétation des droits coutumiers des zones rurales. GROOTS, au Kenya, le Réseau des femmes rwandaises, le projet Justice pour les veuves et les orphelins en Zambie, et le Trust des orphelins et des veuves du Zimbabwe sont autant d'organisations qui donnent une formation aux techniciens juridiques communautaires, aux chefs de villages et aux membres des conseils d'administration territoriale et des tribunaux sur les droits des femmes en matière de patrimoine et de succession. Elles aident également les femmes à trouver leur chemin dans les processus juridiques, en utilisant des instruments tels que la journée des veuves au tribunal, des séminaires de rédaction de testaments, et leur fournissent une assistance pour obtenir, comprendre et protéger les documents importants tels que les titres de propriété foncière et les actes notariés. En Afrique du Sud, des magistrats, notamment Tandaswa Ndita, ont donné aux femmes une éducation concernant leurs droits tout en créant des relations avec les chefs locaux en assistant à leurs audiences, en s'adressant à des groupes et en discutant avec eux de questions juridiques. Ndita déclare : « Ces stratégies très simples ont donné rapidement des résultats. Non seulement les femmes sont en train de changer, mais certains chefs donnent raison à la loi et accordent aux femmes des droits égaux dans un cadre coutumier... Une bonne constitution, c'est très important, mais elle ferait tout aussi bien de ne pas exister si elle n'est pas capable d'atteindre les personnes à pour lesquelles elle a été créée... Si les esprits de ceux qui appliquent les lois n'évoluent pas, alors ces lois n'existent pas dans la pratique ... »¹⁹



initiatives n'ont qu'une faible portée et manquent de ressources. Elles ont donc besoin d'aide afin d'accroître leur nombre et leur impact.

Il existe de nombreuses opportunités pour des actions positives. Les gouvernements nationaux et les partenaires internationaux doivent se décider à :

- Faire en sorte que les systèmes juridiques fassent respecter les droits patrimoniaux et de succession des femmes en créant, réformant et appliquant des lois et en harmonisant les droits définis par la loi et les droits coutumiers.
- Investir dans des initiatives de formation visant à sensibiliser les fonctionnaires, la police et les tribunaux aux responsabilités qui sont les leurs et à financer la mise sur pied de services et de groupes d'aide juridique, tels que les réseaux juridiques consacrés aux questions féminines, qui pourront aider les femmes à réclamer leurs biens fonciers.
- Lancer des campagnes d'éducation et de sensibilisation afin de promouvoir une meilleure compréhension des droits juridiques des femmes.
- Obtenir des autorités et des dirigeants traditionnels exerçant le pouvoir qu'ils interprètent et adaptent les lois coutumières de façon à faire progresser les droits des femmes.
- Intégrer ces initiatives dans le contexte plus large de politiques et programmes de nature à améliorer l'emploi et les opportunités de revenus pour les femmes.

Investir plus d'argent dans des programmes SIDA qui tiennent compte des besoins des femmes

La plupart des projets concernant le SIDA se fonde sur une vision idéalisée d'un monde dans lequel des hommes et les femmes sont égaux et peuvent faire des choix fondés sur de vraies possibilités – un monde dans lequel les gens peuvent décider librement de s'abstenir de relations sexuelles, s'assurer de la fidélité de leur partenaire, être eux-mêmes fidèles, ou avoir toujours recours au préservatif. Dans le monde réel, les femmes courent toute une série de facteurs de risques de contracter le VIH auxquels la majorité des hommes échappent. L'inégalité des sexes et la pauvreté font tomber des millions de femmes dans le piège de la dépendance économique à l'égard de leur partenaire masculin et les expose à la violence et aux agressions sexuelles – toutes choses qui les empêchent de se protéger contre le VIH. Les stratégies et les services de lutte contre le SIDA qui existent doivent être réévalués afin de pouvoir servir les intérêts des femmes. En outre, les programmes relatifs au SIDA qui donnent l'autonomie aux femmes et réduisent leur vulnérabilité à l'égard du VIH – des programmes qui se concentrent sur l'éducation, l'autonomie économique, l'amélioration de l'accès aux services de santé et à l'information concernant le VIH et qui accroissent les possibilités d'opter pour la prévention des femmes mariées et non mariées – doivent être développés, mieux financés et intégrés aux ripostes nationales au SIDA.





■ Elargir l'accès des femmes aux services relatifs au VIH

Des consultations qui se sont tenues dans plus de 100 pays pour intensifier l'accès à la prévention du VIH et aux services de traitement, ont constaté que des obstacles juridiques, sociaux et culturels interdisent cet accès aux personnes qui ont le plus de risques de contracter des infections par le VIH.²¹ En Afrique subsaharienne, ces consultations ont souligné que si l'on souhaite rendre les services de lutte contre le VIH davantage accessibles à tous, il est indispensable de supprimer les obstacles fondés sur le sexe.

Actuellement, on estime que 90% des personnes vivant avec le VIH dans le monde ignorent qu'elles sont infectées, et que moins de 10% des femmes enceintes ont reçu le test VIH. Le traitement est actuellement disponible pour seulement 20% de ceux qui en auraient besoin dans le monde et 17% en

Afrique subsaharienne. En outre, en 2005, moins d'une femme enceinte sur 10 (9%) vivant dans avec le VIH dans des pays à revenus faibles et moyens ont pu recevoir un traitement antirétroviral pour prévenir la transmission du VIH à leurs nouveau-nés.²²

Toutefois, on peut se féliciter du fait que là où les services de test VIH ont été élargis et où la thérapie antirétrovirale est disponible, il semble qu'un nombre croissant de femmes font appel à ces services. Tel a été le cas au Botswana, par exemple, où les femmes choisissent de plus en plus de se faire tester pour le VIH.²³ On constate également que dans la majorité des pays pour lesquels des données existent, les femmes semblent avoir un accès équitable à la thérapie antirétrovirale, même si, dans certains pays, elles sont moins nombreuses que prévu par rapport à l'ensemble des personnes sous traitement antirétroviral (comme en Ethiopie, au Ghana, à Panama et au Viet Nam).²⁴ On peut cependant dire que la situation dans son ensemble est plutôt complexe.



Selon les enquêtes démographiques et sanitaires effectuées dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, notamment au Cameroun, au Ghana, au Kenya, au Nigeria et en République-Unie de Tanzanie, les femmes sont en général moins susceptibles de retourner chercher les résultats de leur test VIH.²⁵ On pense que la principale raison de cette situation est que les femmes craignent d'avoir à révéler leur statut VIH – ou que celui-ci soit révélé sans leur consentement.²⁶

Le prix des soins demeure un obstacle majeur. Même des honoraires très modestes peuvent représenter un fardeau considérable pour les individus et les familles et aller à l'encontre d'une utilisation régulière du traitement du VIH et des services de prévention. Il a été démontré que lorsque le traitement est gratuit, le nombre de femmes – en particulier de femmes jeunes – qui peuvent accéder à la thérapie antirétrovirale augmente de façon significative.²⁷ Des pays comme le Botswana, le Brésil, l'Éthiopie, la République-Unie

"Le VIH ne pose qu'une question à ceux qu'il attaque. Es-tu un être humain ? Et c'est la bonne question. Es-tu un être humain ? Oui. Car les personnes qui ont contracté le VIH ne sont pas devenues des "aliens". Elles sont toujours des êtres humains."

Mary Fisher, Avocate de la lutte contre le SIDA

de Tanzanie, le Sénégal, la Thaïlande, et la Zambie ont tous ajusté le financement de la santé de manière à éliminer les honoraires du traitement du VIH facturés aux utilisateurs par les services dispensant les prestations.²⁸

Les pays qui ont adopté la gamme complète de services de prévention de la transmission mère-enfant du VIH ont pratiquement éliminé ce mode de transmission.²⁹ La plupart d'entre eux sont des pays jouissant de hauts revenus, mais quelques pays du Sud (notamment le Brésil et Cuba) ont aussi

Comment neutraliser une combinaison mortelle

Toutes les personnes vivant avec le VIH sont confrontées avec la stigmatisation et la discrimination. Mais les études suggèrent que les femmes en font plus fréquemment l'expérience, qu'elles en subissent plus souvent les formes les plus dures et les plus dévastatrices, et qu'il leur est plus difficile de s'en défendre.³² Des études menées auprès de personnes vivant avec de VIH en Inde, en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande ont constaté que les femmes couraient plus de risques que les hommes de pâtir de discrimination, de harcèlement, d'agressions physiques et d'être forcées à changer de lieu de résidence.³³

Il en découle une combinaison de discrimination sexuelle et de stigmatisation pernicieuse – et potentiellement mortelle. Ainsi, en présence de cette stigmatisation, il est plus difficile pour les femmes de pratiquer une sexualité sans risque. Si les femmes emportent avec elles des préservatifs ou insistent pour que leurs partenaires les utilisent, elles sont fréquemment taxées d'immoralité ou accusées d'infidélité.³⁴ La crainte de la stigmatisation et de ses conséquences entrave également l'accès des femmes à des services de routine et à une information en matière de santé reproductive, ainsi qu'aux services relatifs au VIH, ce qui les rend, elles-mêmes et leurs nourrissons, plus vulnérables au risque d'infection par le VIH.³⁵

Stopper la stigmatisation et la discrimination est en tous points aussi essentiel que de développer et d'améliorer les services de prévention et de traitement en matière de VIH. Ces deux aspects doivent aller de pair pour fonctionner.



L'accès universel est-il à la portée des femmes ?

La thérapie antirétrovirale est un engagement pour la vie et son succès dépend très largement de la régularité avec laquelle les patients la suivent, ainsi que du soutien qu'ils trouvent dans leur environnement. Pour une femme mariée, le fait de révéler sa séropositivité à son partenaire constitue un acte extrêmement délicat. Une étude récente portant sur 560 femmes en Zambie a montré que 66% des femmes n'avaient pas révélé leur séropositivité à leur partenaire par peur d'être condamnées, abandonnées ou encore de perdre le soutien économique de leur partenaire. En outre, les résultats suggéraient que 76% n'étaient pas en mesure de prendre régulièrement leurs antirétroviraux parce qu'elles étaient obligées de cacher leurs pilules. Les données ont de plus fait ressortir que les tribunaux en Zambie semaient parmi les femmes la crainte d'avouer leur séropositivité, car des hommes ont pu obtenir le divorce en invoquant le fait que leur épouse s'était rendue dans un service de test volontaire du VIH et prenait des antirétroviraux sans leur avoir demandé leur permission. En outre, plus de 21% des femmes ont indiqué qu'elles cédaient une partie de leurs médicaments à leur mari – non testé – et que 94% n'avaient aucun accès à une protection juridique.³⁰ Le succès de la thérapie antirétrovirale chez les femmes dépend dans une très large mesure des droits et des libertés dont elles jouissent sur le plan juridique, de comportements culturels qui leur sont favorables ainsi que des moyens de se soigner que leur fournit le système de soins de santé.

remporté des succès, et les efforts réalisés par d'autres (notamment la Barbade, le Belize, le Botswana et la Thaïlande) enregistrent des résultats positifs.³⁰ Mais dans l'ensemble, les programmes de prévention de la transmission mère-enfant du VIH sont encore cruellement insuffisants. Même si les prestations de ces programmes ne sont pas particulièrement complexes ou coûteuses, elles avancent beaucoup plus lentement que celles des programmes de thérapie antirétrovirale.³¹

L'accès aux services – si essentiels – de prévention et de traitement du VIH demeure scandaleusement insuffisant pour l'ensemble des femmes. Pour changer cette situation, il faut élargir le champ d'action des services et s'attaquer aux obstacles – notamment la stigmatisation et la discrimination – qui empêchent les femmes (et les hommes) d'avoir recours aux services existants. Pour y parvenir, les

gouvernements et les partenaires internationaux doivent prendre différentes mesures visant à :

- Contrôler l'accès aux services de prévention et de traitement du VIH et la régularité du suivi de ces interventions afin d'en assurer l'équité, et aborder les facteurs qui découragent ou au contraire encouragent les femmes à recourir à ces services.
- Dissiper la stigmatisation, la peur et la violence qui dissuadent les femmes de bénéficier de ces services.
- Supprimer les honoraires – même modestes – qui sont encore exigés pour le test VIH.
- Augmenter considérablement les investissements en faveur des services de prévention de la transmission mère-enfant du VIH afin d'atteindre les objectifs qui ont été adoptés dans la déclaration d'Engagement sur le VIH/SIDA de 2001.